



AR Prefecture

**COMMUNE DE PEILLE**

06-210600912-20241210-2024\_131 DE  
Reçu le 12/12/2024 Alpes-Maritimes

## **AVENANT N°2 AU BAIL COMMERCIAL**

En date du 31 décembre 2018

### **ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

Monsieur **Cyril PIAZZA, Maire de la commune de Peille**, agissant ès qualités et pour le compte de la commune de Peille en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le conseil municipal, lors de sa délibération en date du 23 mai 2020,

**CI-APRÈS DÉNOMMÉ « LE BAILLEUR »  
D'UNE PART**

**ET :**

BRASSERIE DES LIGURES, immatriculée au Registre du Commerce de Nice sous le numéro 828 091 785 domiciliée au 445 route des Clues 06440 PEILLE, représentée par Monsieur Guillaume PAQUIN

**CI-APRÈS DÉNOMMÉ « LE LOCATAIRE »  
D'AUTRE PART**

**ONT CONVENU CE QUI SUIT :**

### **EXPOSÉ**

Il est rappelé que conformément aux articles L. 145-1 et suivants, et R.145-3 du code de commerce relatifs aux baux commerciaux, aux dispositions du décret n°53-960 du 30 septembre 1953 et de tous textes en découlant ainsi qu'aux clauses et conditions ci-après énoncées, Monsieur Cyril PIAZZA, Maire de la commune de Peille, agissant ès qualités et pour le compte de la commune de Peille en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le conseil municipal, lors de sa délibération en date du 23 mai 2020, ci-après dénommé BAILLEUR, a donné à bail à usage commercial au profit de la S.A.S. BRASSERIE DES LIGURES, ci-après dénommée LOCATAIRE, un local communal à usage commercial, situé 445 route des Clues PEILLE (06440).

Ce bail commercial a été approuvé par le conseil municipal par délibération n°2018\_171 du 25 juin 2018 et il a été signé par les deux parties le 31 décembre 2018.

### **1. - OBJET**

L'objet du présent avenant est de modifier le bail commercial en date du 31 décembre 2018 et portant sur l'immeuble sis à PEILLE 06440, 445 route des Clues, références cadastrales section E n°846.

### **2. - MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION ET DE LA SURFACE LOUÉE**

Dans l'article 1 « Désignation des lieux loués » du bail commercial, il est précisé que le local communal à usage commercial qui est loué par le LOCATAIRE est d'une superficie totale de 584 m<sup>2</sup> et qu'il est situé au 445 route des Clues à PEILLE (06440).

Le BAILLEUR loue un local supplémentaire à côté du local actuel d'une surface de 57 m<sup>2</sup> devant servir de pièce de stockage et de vente, sur la parcelle cadastrée section AB n°215.

Les locaux loués sont donc modifiés par le présent avenant qui est approuvé par le Conseil Municipal par délibération n° 2024\_XXX du 10 décembre 2024.

**3. - ENTRÉE EN JOUISSANCE**

Le LOCATAIRE a la jouissance des locaux supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**4. - LOYER**

Le montant du loyer pour la totalité des éléments loués est de six cent quatre-vingt-trois euros (683,00 €) par mois.  
*(loyer actuel + 1€ du m<sup>2</sup> pour le local supplémentaire)*

Le LOCATAIRE s'oblige à payer le loyer au BAILLEUR ou à son mandataire mensuellement.

**5. - AUTRES ARTICLES**

Les autres articles du bail commercial signé le 31 décembre 2018 sont inchangés.

Cet avenant au bail est indissociable du bail commercial d'origine et il est rappelé que les locataires ne pourront pas céder leur droit au bail.

La date de prise d'effet de cet avenant se fera dès la signature des deux parties.

**Fait à Peille, en deux exemplaires, le**

**LE BAILLEUR (ou son mandataire dûment habilité)**

Cyril PIAZZA  
Maire de Peille

« lu et approuvé »

**LE LOCATAIRE**

Guillaume PAQUIN  
Gérant

« lu et approuvé »